

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 20 JUIN 2016**

**Délibération n° D-2016-229**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 14/06/2016

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 27/06/2016

Convention d'objectifs du Moulin du Roc - Avenant n°9 - Solde  
subvention 2016

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Secrétaire de séance :** Simon LAPLACE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Luc DELAGARDE, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Jacques ARTHUR, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Monsieur Christophe POIRIER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU

**Excusés :**

Madame Nathalie SEGUIN, Madame Monique JOHNSON.

**Pôle Vie de la Cité**

**Convention d'objectifs du Moulin du Roc - Avenant  
n°9 - Solde subvention 2016**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle, a signé un contrat d'objectifs et de moyens avec l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication, la Région Poitou-Charentes et l'association Centre d'Action culturelle de Niort et de sa région Le Moulin du Roc Scène Nationale, afin de contribuer au développement artistique et culturel de la Ville pour les années 2013 à 2016.

En parallèle de ce contrat d'objectifs quadripartite, la Ville de Niort a également signé une convention financière avec le Moulin du Roc Scène Nationale qui précise les modalités de versement de la subvention pour les années 2013 à 2016.

Pour l'année 2016 et pour assurer l'ensemble de ses missions, une subvention d'un montant de 1 000 500 € est attribuée au Moulin du Roc Scène Nationale.

Pour mémoire, deux acomptes ont déjà été versés, le premier d'un montant de 400 200 € suite au vote du Conseil municipal du 18 décembre 2015, le deuxième d'un montant de 400 200 € suite au vote du Conseil municipal du 7 mars 2016. Au titre de la présente délibération, il reste donc à verser à l'association la somme de 200 100 €.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2016.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°9 à la convention financière signée avec l'association de gestion de la Scène Nationale Le Moulin du Roc ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer et à verser à l'association de gestion de la Scène Nationale Le Moulin du Roc le solde de la subvention 2016, soit 200 100 €, conformément aux dispositions financières prévues dans ledit avenant.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE



**AVENANT N°9 À LA CONVENTION FINANCIERE ENTRE  
LA VILLE DE NIORT ET  
L'ASSOCIATION CENTRE D'ACTION CULTURELLE DE NIORT ET  
DE SA REGION LE MOULIN DU ROC SCENE NATIONALE**

**ENTRE** les soussignés

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 20 juin 2016,

*D'une part,*

**ET**

L'Association Centre d'action culturelle de Niort et de sa région le Moulin du Roc Scène Nationale, représentée par Monsieur Michel BERTHOD, Président, dûment habilité à cet effet, ci-après dénommée Le Moulin du Roc Scène Nationale

*D'autre part,*

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit**

**PREAMBULE**

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle, a signé un contrat d'objectifs et de moyens avec l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication, la Région Poitou-Charentes et Le Moulin du Roc Scène Nationale, afin de contribuer au développement artistique et culturel de la Ville pour les années 2013 à 2016.

En parallèle de ce contrat d'objectifs quadripartite, la Ville de Niort a également signé une convention financière avec le Moulin du Roc Scène Nationale qui précise les modalités de versement de la subvention pour les années 2013 à 2016.

Le présent avenant précise les modifications qui sont apportées à certains articles de ladite convention financière.

**ARTICLE 1**

L'article 3 « Modalités de versement de la subvention » est modifié comme suit :

La subvention de la Ville de Niort, pour l'exercice 2016, s'élève à 1 000 500 €.

Pour l'année 2016, le versement de cette subvention s'effectue de la façon suivante :

- un premier acompte de 400 200 € a été versé suite au vote du Conseil municipal du 18 décembre 2015 ;
- un deuxième acompte de 400 200 € a été versé suite au vote du Conseil municipal du 07 mars 2016 ;
- le solde de la subvention, soit 200 100 € sera versé à l'issue du Conseil municipal du 20 juin 2016, sur présentation du rapport moral, d'activité et financier de l'Association pour l'exercice clos de l'année antérieure.

Le versement de cet acompte sera effectué en une seule fois par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'Association au vu d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

**ARTICLE 2**

Les dispositions de la convention financière non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Pour l'Association Centre d'action culturelle de Niort  
et sa région, le Moulin du Roc Scène Nationale  
Le Président

**Michel BERTHOD**



Pour le Maire de Niort  
L'Adjointe Déléguée

**Christelle CHASSAGNE**